

Collecte des sapins de Noël

Que faire de votre sapin naturel après les fêtes ?

Comme chaque année, vous pouvez donner à votre sapin une seconde vie et le déposer du 26 décembre 2024 au 31 janvier 2025 dans les 11 points de collecte à disposition dans tous les quartiers de la ville.

Broyés puis transformés en copeaux, les sapins seront valorisés en compostage et pourront également servir à protéger les plantes, fleurs et massifs. Ils participeront ainsi à économiser l'eau des sols.

Points de collecte fixes

Déposer les sapins dans un des onze points de collecte indiqués sur le plan ci-dessous entre le 26 décembre 2024 et le 31 janvier 2025:

- Angle allée Fernand-Léger et rue Charles-Calmus
- Place de la Victoire du 8 mai 1945
- Angle rues Aristide-Briand et Victor-Hugo
- Rue du Président-Allende (près du Pij)
- Parc Picasso (fermeture 17h30)
- Angle rues Jean-Louis et du Soleil Levant
- Square Boulineau
- Rue de la Paix (devant le square)
- Square de la rue Henri-Kleynhoff, côté serre municipale (fermeture 17h30)
- Angle avenue Frida Kahlo et rue Danielle-Mitterand
- Mail des Tilleuls, quartier du Chaperon vert

ATTENTION : seuls les sapins naturels et sans neige artificielle sont acceptés. Aucun autre type de déchets ne doit être déposé.
